

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOU Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30	M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise	Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin	M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan	Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOVE Marie-Hélène	M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIRE Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45	Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50	Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
	Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
	M. TRIJOLET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Partenariat de Bordeaux Métropole avec des structures de l'Economie Sociale et Solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Convention triennale 2013-2015 - Subvention pour l'année 2014 - Décision - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la politique de soutien de Bordeaux Métropole aux associations de l'Economie Sociale et Solidaire et aux organisations humanitaires dans leur gestion active des déchets, il a été procédé en faveur de ces associations, de 2003 à 2013, à des octrois d'exonérations de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers.

Dans la délibération n° 2013/0064 adoptée par le Conseil de Communauté du 18 janvier 2013, ces exonérations ont été supprimées, au nom du principe général d'assujettissement obligatoire de tous les usagers du service public de collecte des déchets. Parallèlement à cette suppression, il a été mis en place un dispositif partenarial incitatif avec ces associations pour une meilleure gestion de leurs tonnages de déchets non ménagers annuels collectables en porte à porte, sur la base de financements dans lesquels s'applique un principe de dégressivité de 20% par an, étalé sur 3 ans (2013-2015).

Le but de ce dispositif est principalement pour Bordeaux Métropole de continuer à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire et du secteur humanitaire pour la réduction des déchets non ménagers et pour ces acteurs concernés de limiter l'impact de la redevance spéciale dans les budgets associatifs (par ailleurs pour des structures associatives impactées parfois durement par la crise économique actuelle, et supportant pour certaines d'entre elles les coûts de destruction des déchets alimentaires non-pris en charge par les opérateurs de la grande distribution).

Aujourd'hui, certaines des associations sollicitent Bordeaux Métropole au titre de ce dispositif, car elles sont reconnues comme ayant une utilité sociale, certaines possèdent des agréments de l'Etat pour l'emploi de personnes en insertion, et certaines encore justifient d'une action de longue durée et intense contre l'exclusion.

1 - Présentation des structures éligibles au dispositif 2013-2015 ayant demandé un soutien pour leurs actions en faveur de la réduction des déchets non ménagers

L'Association Le Pain de l'Amitié (anciennement Société Saint-Vincent-de-Paul) est une association caritative basée à Bordeaux et au Bouscat dont les objectifs sont la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Grâce à un réseau de 1000 bénévoles sur le territoire, elle développe une « charité de proximité » (150 bénévoles) basée sur des logements sociaux, un restaurant social pour les plus démunis et la distribution de colis alimentaires. Ces activités reposent donc sur la

collecte et les dons de denrées alimentaires afin de fournir un nombre constant de repas par jours (entre 80 et 180 repas quotidiens), ce qui implique que certains des centres de la structure ont des volumes suffisants pour que la redevance spéciale s'applique à elle, mais également pour que Bordeaux Métropole soutienne son action en faveur de la réduction des déchets alimentaires rejetés, présentant un intérêt social avéré. Depuis 2013, la structure a constaté une activité croissante depuis la mise en place du restaurant social et de l'épicerie sociale dans les nouveaux locaux, le volume de déchets collectés est de 25,5 tonnes pour le 1^{er} trimestre 2014, ce qui permet une estimation d'environ 16,8 tonnes de Déchets Industriels Banals (DIB) et 8,50 tonnes d'emballages recyclables pour l'année. Le coût engagé est de 4 320 € pour le 1^{er} semestre 2014. La structure a engagé des actions en faveur du tri des déchets des emballages recyclables et utilise des conteneurs. Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'Economie sociale et solidaire pour la gestion des déchets non ménagers, l'association Le Pain de l'Amitié sollicite Bordeaux Métropole pour une subvention de 6 800 € en 2014.

L'Association des Paralysés de France Gironde est une association reconnue d'utilité publique depuis 1933, dont l'activité principale autour de la revalorisation des déchets est la récupération de vêtements et d'objets au bénéfice des personnes en situation de handicap moteur. Forte d'un réseau important composé de 468 adhérents, 123 bénévoles, 7 salariés et de jeunes volontaires du service civique, elle organise sur le territoire des évènementiels tels que des collectes de jouets et livres, des stands de vente « Bric à brac » régulier, qui se déroulent sur la place Pey Berland à Bordeaux, et qui amènent l'association à produire des déchets ménagers et autres types de déchets et de procéder au tri sélectif. Ayant déjà été conventionnée avec Bordeaux Métropole, l'association est éligible au titre de la redevance spéciale, car bien qu'elle accentue ses efforts en faveur du tri et de la revalorisation, ses volumes (déchets assimilés 2,79 tonnes et déchets recyclables 3,72 tonnes pour un coût engagé de 435 € en 2013 avec un objectif de réduction de 10 à 15%) restent non négligeables, et son action globale présente un intérêt social majeur. Pour le traitement des déchets verts, la structure est conventionnée avec la société de travailleurs handicapés ADAPEI de Pessac, pour l'entretien et l'acheminement pour un coût de 1300 €/an. Son objectif de progrès concerne l'acheminement des déchets verts, le tri et l'acheminement des livres, des textiles, le recyclage des jouets et des livres, des actions d'informations seront organisées en faveur du personnel, la mise en place de containers sur le site permet le tri des cartouches et le recyclage. Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'Association des Paralysés de France Gironde sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 323 € pour 2014.

La Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, qui regroupe en Gironde, 140 adhérents, 180 bénévoles et 19 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage par la collecte de denrées alimentaires. A ce titre, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qui seront redistribués aux associations pour leurs bénéficiaires : les personnes en situation de précarité. L'association bordelaise travaille en collaboration avec 140 associations caritatives dont 34 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), soit 33 000 personnes aidées au quotidien. L'association met en place des actions d'information et de formation auprès des personnes, lors des interventions de la cuisine Mobile et des ateliers de la Cuisine solidaire en fonction sur le site depuis 2013. Elle a engagé des actions pour améliorer son système de gestion des déchets au niveau des distributeurs, a acquis des outils pour un recyclage plus rigoureux et la valorisation des matières telles que carton et plastique avec l'acquisition d'une presse à balle. Cependant, la Banque Alimentaire a alerté Bordeaux Métropole sur l'augmentation exponentielle du volume des déchets alimentaires en provenance des grandes surfaces, 195,29 tonnes collectées dont 128,29 tonnes de déchets alimentaires divers pour un coût annuel de 8 255,52 € en 2013 depuis la fin de l'exonération de la redevance spéciale. Elle doit, pour éviter de supporter cette augmentation et les coûts de traitement des aliments non valorisables qui en découlent, gérer le coût d'achat et d'entretien d'un compacteur pour la valorisation du carton et du plastique, un partenariat mis en place avec des sociétés animalières et des éleveurs permet la récupération des denrées non consommables, un atelier en partenariat avec

AGRISUD transforme les fruits abîmés en confiture (8 tonnes transformées en 2013). Elle supporte les coûts liés à la destruction des déchets carnés impropres à la consommation auprès d'Astria. Une étude pour la mise en place d'un composteur est en cours avec la Régie de quartier de Bacalan. Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde sollicite Bordeaux Métropole au titre de l'année 2014 pour une subvention de 22 000 €.

L'Equipe Saint-Vincent de Gradignan est une association humanitaire créée en 1981, son activité s'inscrit dans le cadre d'actions d'entraide et d'actions sociales et s'étend sur l'ensemble du territoire de Bordeaux Métropole. Elle regroupe 12 adhérents et 15 bénévoles, accueille environ 125 familles par an (15 bénévoles au service de titulaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), des retraités ou étudiants en précarité). L'association agit en faveur des personnes démunies et en difficultés sociales sur le territoire, en organisant des manifestations de solidarité et des collectes d'objets et vêtements pour réaliser des braderies. Cette activité génère des surplus de déchets qui sont évacués par la voie de la collecte (environ 6 tonnes), et influe sur le coût de la redevance annuelle qu'elle supporte difficilement compte tenu du fait de ses engagements pris en investissements pour les activités caritatives réalisées. L'intérêt social des actions de la structure est avéré avec l'augmentation du nombre de demandes alimentaires, 32 000 personnes aidées en 2013 (25 000 en 2012). Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association L'Equipe Saint-Vincent de Gradignan sollicite Bordeaux Métropole au titre de l'année 2014 pour une subvention de 1 090 €.

L'Institut Régional du Travail Social est un institut d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat, dont la mission est la formation des travailleurs sociaux et la recherche sociale en Aquitaine. Il intervient notamment dans le cadre de la formation initiale des professionnels du secteur social, de la formation supérieure des cadres du travail social, et de la formation continue des acteurs sociaux (600 vacataires et 200 prestataires de formation professionnelle). A ce titre, elle forme plus de 750 personnes par an, qui constituent le maillage d'action sociale sur le territoire bordelais, et permet à l'action sociale d'évoluer à travers la recherche sur l'insertion sociale, les activités économiques valorisant le réemploi (en lien entre autres avec la collecte, le tri et la revalorisation des déchets). Son activité de formation des travailleurs sociaux d'Aquitaine est créatrice sur Bordeaux Métropole de déchets non ménagers, à savoir entre 0,46 T de tout venant et 9 tonnes de papier/an pour un coût engagé en 2013 de 3 800 € dont 1 800 € de taxe de redevance et 2 000 € de prestations VEOLIA. La structure a pour objectifs de mettre en œuvre des actions pour limiter ces tonnages (traitement des matériels électriques obsolètes, collecte de papiers séparée, collecte des cartouches d'imprimante, destruction d'archives une fois tous les 2 ans, broyage des déchets végétaux d'entretien de son parc). Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'Institut Régional du Travail Social d'Aquitaine sollicite Bordeaux Métropole au titre de l'année 2014 pour une subvention de 3 055 €.

Les Restos du Coeur de Gironde sont une association loi 1901, agréée Chantier d'Insertion pour 29 personnes en insertion, gérant 2 chantiers d'insertion. Elle regroupe 1500 bénévoles et 27 salariés. Son action se concentre sur l'aide aux plus démunis, que ce soit par l'aide alimentaire ou l'aide favorisant l'intégration sociale et le retour à l'emploi. Le nombre des bénéficiaires de son action sur le territoire de la Gironde est d'environ 20 441 personnes, orientés vers 42 centres d'activité, dont 17 se situent sur le territoire de Bordeaux Métropole. La structure a déjà engagé plusieurs actions au cours de l'année 2013, en faveur du recyclage et de la valorisation des déchets (cartons, plastique, verre, ferraille...). Quant aux déchets alimentaires (fruits et légumes), ils sont récupérés par le Jardin du Coeur qui les valorise en compost ainsi aucun déchet vert n'est rejeté. Les déchets alimentaires font l'objet d'un tri très rigoureux sur la plateforme alimentaire de Bruges, notamment en ce qui concerne les produits de type viandes, poissons et laitages soumis à des Dates Limites de Consommation (DLC) courtes. L'association a investi dans un broyeur de végétaux thermique, et dans des toilettes sèches permettant de réutiliser les broyats. Elle a le projet

d'acquérir des habitations type « mobil home » pour l'accueil des salariés en insertion lors des actions de sensibilisation-formation à l'agriculture biologique et au recyclage. Grâce aux différentes actions de valorisation des déchets, le volume traité connaît une baisse importante estimée à plus de 90 %. Cependant, des actions d'améliorations sont à mener auprès des centres, pour le tri des volumes de déchets issus de la grande distribution déclarés impropres à la consommation ainsi que les cartons et emballages collectés, triés et rejetés qui sont encore très importants, et qui occasionnent un surcoût en terme de redevance spéciale. Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association les Restos du Coeur de Gironde sollicite Bordeaux Métropole au titre de l'année 2014 pour une subvention de 39 078 €.

Le Foyer Fraternel est une association loi 1901 de solidarité locale agissant sur le territoire bordelais dans le cadre de centres sociaux. Elle regroupe 453 adhérents, 100 bénévoles et 32 salariés. Elle propose un accueil jour et nuit aux personnes démunies, notamment aux enfants et familles en difficulté. En complément de l'accueil d'urgence, elle apporte une aide alimentaire, vestimentaire, d'ustensiles de maison aux bénéficiaires du centre social et de l'accueil de jour. Cette activité implique une collecte, un tri et une revalorisation de déchets grâce aux dons, notamment pour fournir des vêtements de qualité. Elle gère des actions de formation et d'insertion socio-professionnelle sur le thème du respect de l'environnement, les demandes d'intégration par l'apprentissage de la langue française. Elle accueille plus de 2 000 personnes par an. En 2013, le volume de déchets portés en déchetterie s'élève à 2 tonnes constituées principalement de textiles inutilisables et d'objets divers non utilisables. La structure travaille en partenariat avec le RELAIS pour la réutilisation des rebus de vêtements. Au titre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'ESS pour la gestion des déchets non ménagers, l'association Foyer Fraternel sollicite Bordeaux Métropole au titre de l'année 2014 pour une subvention de 624 €.

2 - Budgets prévisionnels 2014

Conformément à la délibération du 15 novembre 2013 n° 2013/0863, un principe de dégressivité de 20% est appliqué sur le montant prévu en recettes pour chaque structure au titre de l'année 2014.

Le détail des financements de Bordeaux Métropole au regard des budgets prévisionnels 2014 fournis par les associations concernées par le dispositif, est le suivant :

Association Le Pain de l'Amitié

Bordeaux Métropole est sollicitée en 2014 pour un soutien financier en faveur de l'association Le Pain de l'Amitié, pour un montant de 6 800 € (8 500 € en 2013) soit 5,24 % du budget prévisionnel de 129 719 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats fournitures	16 000	Ventes, prestations	71 030	54,75
Locations	667	Direction solidarité	13 044	10,05
Entretien et réparation	3 500	Bordeaux Métropole	6 800	5,24
Assurance	1 550	Commune(s)	7 500	5,78
Rémunérations et honoraires	14 000	Agence services et paiement	17 345	13,37
Impôts et taxes	3 044	Cotisations, dons	14 000	10,79
Rémunérations personnels	35 150			
Charges sociales	23 600			
Dotations aux amortissements	32 208			
TOTAL	129 719	TOTAL	129 719	

Association des Paralysés de France Gironde

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'Association des Paralysés de France Gironde, pour un montant de 323 € en 2014 soit 5,58 % du budget (404 € en 2013) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 5 787 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats	2 250	Ventes	1 300	
Services extérieurs	630	Subventions		
		Conseil général 33	1 500	25,92
		Communes	1 177	20,33
		Bordeaux Métropole	323	5,58
Autres services extérieurs	600	Autres produits	1 487	
Charges de personnel	2 307			
TOTAL	5 787	TOTAL	5 787	

Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur de la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, pour un montant de 22 000 € en 2014 soit 1,71 % du budget (27 442 € en 2013) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 285 440 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats		Ventes de produits finis, prestations de services		
Achats non stockés de matières et fournitures	35 000	Produits des activités annexes	120 000	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	90 000	Subventions d'exploitation	40 000	9.33
Fournitures d'entretien et petit équipement	15 000	Région	50 000	3.11
Fournitures administratives	6 000	Département	22 000	1,71
Autres fournitures	2 000	Bordeaux Métropole	60 000	4.66
Services extérieurs		Bordeaux Métropole	69 222	5.39
Locations mobilières et immobilières	130 994	Commune(s)		
Entretien et réparation	88 018	Agence services paiements		
Assurances	20 000	Autres produits de gestion courante	764 250	
Documentation	50	Cotisations	148 712	
Autres services extérieurs		Autres (<i>dont dons</i>)	1 256	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 000	Reprise sur amortissements et provisions	10 000	
Publicité, publications	11 800	Transfert de charges		
Déplacements, missions et réceptions	20 600			
Frais postaux et de télécommunication	8 036			
Divers (<i>dont transports</i>)	151 404			
Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur rémunérations	20 800			
Autres impôts et taxes	16 528			
Charges de personnel	377 100			

Rémunérations du personnel	128 800			
Charges sociales	700			
Autres charges	610			
Charges exceptionnelles	150 000			
Dotations aux amortissements				
TOTAL	1 285 440	TOTAL	1 285 440	

Equipe Saint-Vincent de Gradignan

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'Equipe Saint-Vincent de Gradignan, pour un montant de 1 090 € en 2014 soit 3,1 % du budget (1 362 € en 2013) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 35 159 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats		Ventes, prestations		
EDF, eau, chauffage	480	Participation de services	26 513	
Fournitures de bureau	320			
Autres fournitures	2 095			
Services extérieurs		Subventions d'exploitation		
Frais d'entretien	500	Commune(s)	6 000	17.6
Assurances	220	Bordeaux Métropole	1 090	3.1
Documentation	300			
Autres services extérieurs				
Déplacements	350			
Téléphone, internet	520			
Frais bancaires	130			
Impôts et taxes		Produits de gestion courante		
Autres impôts et taxes	1 362	Cotisations	300	
Charges de personnel		Autres	360	
Autres charges de personnel	28 522			
		Produits financiers	896	
TOTAL	35 159	TOTAL	35 159	

Institut Régional du Travail Social

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'Institut Régional du Travail Social d'Aquitaine, pour un montant de 3 055 € en 2014 soit 0,04 % du budget (3 819 € en 2013) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 7 022 040 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats	234 020	Ventes produits finis	2 287 340	
Services extérieurs	317 410	Subventions d'exploitation		
Autres services extérieurs	982 295	Etat	135 000	1.92
Prestation évacuation déchets	2 000	Région	4 236 320	60.32
Impôts et taxes	195 880	Département	7 945	0.11
Autres impôts et taxes	4 000	Bordeaux Métropole	3 055	0,04
Charges personnel	4 785 665	Fonds européens	26 930	0.38

Autres charges de gestion courante	36 340	Autres produits de gestion courante	15 370	
Dotations aux amortissements	468 920	Produits financiers	6 300	
Impôts sur bénéfices	1 510	Produits exceptionnels	9 410	
		Reprise sur amortissements	194 020	
		Transfert de charges	100 350	
TOTAL	7 022 040	TOTAL	7 022 040	

Restaurants du Coeur de Gironde

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur des Restos du Coeur de Gironde, pour un montant de 39 078 € en 2014 soit 3,14% (48 848 € en 2013) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 241 069 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
Achats matières fournitures	25 020	Prestation de services	125 000	
Fournitures non stockables	91 400			
Fournitures d'entretien	8 250			
Services extérieurs		Subventions d'exploitation		
Sous traitance	5 050	Etat	173 709	13.99
Location mobilières	300 935	Département	126 230	10.17
Entretien réparation	50 050	Bordeaux Métropole	39 078	3,14
Assurances	7 000	Communes	49 000	3.94
Documentation	400	Agence Service paiement	310 020	24.98
Rémunérations	5 600	Subv Association nationale	248 432	20.01
Déplacements missions	76 596	Autres produits de gestion	168 500	
Frais et télécommunication	38 295	Cotisations	168 000	
Services bancaires	1 480	Produits exceptionnels	1 600	
Impôts et taxes	1 095			
Autres impôts et taxes	2 060			
Rémunérations personnel	405 240			
Charges sociales	88 853			
Autres charges de personnel	1 945			
Autres charges de gestion courante	5 000			
Charges exceptionnels	10 000			
Dotations aux amortissements	116 800			
TOTAL	1 241 069	TOTAL	1 241 069	

Foyer Fraternel

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en faveur de l'association Foyer Fraternel, pour un montant de 624 € en 2014 soit 0,06 % (780 € en 2013) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 975 705 € répartis comme suit :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC	%
----------	-------	----------	-------	---

Achats non stockés	49 000	Marchandises	250 162	
Fournitures non stockables	16 000	Prestation services	17 000	
Fournitures petit équipement	7 100	Subventions d'exploitation		
Fournitures administratives	2 100	Etat	30 730	3.14
Autres fournitures	200	Département	137 450	14.08
Locations mobilières	60 000	Bordeaux Métropole	624	0,06
Entretien réparation	14 500	Autres EPCI	373 277	38.25
Assurances	5 000	Communes	12 000	1.22
Documentation	1 000	Organismes sociaux	45 000	4.61
Divers	100	Cotisations	5 000	
Rémunérations honoraires	50 000	Autre	12 000	
Publicité, publications	4 000	Produits financiers	5 000	
Déplacements	7 800	Produits exceptionnels	1 000	
Frais télécommunications	6 600	Reprise sur amortissements	83 310	
Services bancaires	700	Transfert de charges	3 000	
Divers	5 800			
Impôts taxes rémunérations	19 000			
Autres impôts taxes	5 200			
Rémunérations	462 405			
Charges sociales	133 000			
Autres charges personnel	3 200			
Dotation	123 000			
TOTAL	975 705	TOTAL	975 705	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0064 adoptée le 18 janvier 2013,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2013/0863 du 15 novembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les objectifs de réduction des déchets non-ménagers fixés dans le cadre du partenariat 2013-2015 entre Bordeaux Métropole et les structures de l'économie sociale et solidaire et du secteur humanitaire, adopté par le Conseil de Communauté du 15 novembre 2013, sont dans l'ensemble réalisés pour l'année 2013 et ouvrent droit en 2014 à un financement pour les structures précédemment mentionnées

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 6 800 € à l'Association Le Pain de l'Amitié au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de 323 € à l'Association des Paralysés de France Gironde au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de 22 000 € à la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de 1 090 € à l'Equipe Saint-Vincent de Gradignan au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de 3 055 € à l'Institut Régional du Travail Social Aquitaine au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de 39 078 € aux Restos du Coeur Gironde au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

L'attribution d'une subvention de 624 € à l'association Foyer Fraternel au titre de l'année 2014 du partenariat 2013-2015,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions ci-annexées, contenant les conditions de règlement de la subvention

Article 3 : le règlement des subventions précitées sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00, code opération 05P102O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

Mme. CHRISTINE BOST

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2015